

Réservé
aux abonnés

Près de 7 aidants sur 10 disent ne pas être assez accompagnés par leur entreprise

Charge mentale, stress, fatigue... Pour parvenir à concilier le rôle d'aidant et leur travail, les salariés qui épaulent un proche en état de dépendance aimeraient notamment plus de flexibilité de la part de leur employeur.



Charge mentale et stress (40 %), fatigue physique (34 %) et coût financier (31 %) sont les trois principales difficultés vécues de façon générale par les aidants. | GETTY IMAGES/ISTOCKPHOTO

Ouest-France [Aline GÉRARD.](#)

Publié le 03/10/2022 à 16h23

Le 1er septembre dernier, Catherine Guillouard, la PDG de la RATP, officialisait sa démission pour raisons personnelles, après 5 ans à la tête de l'opérateur des transports parisiens. [Le magazine Challenges](#) indiquait alors qu'elle avait choisi « **de se placer dans une situation de proche aidant en raison de problèmes de santé de ses parents, qu'elle juge difficile à assumer avec ses fonctions exécutives. Ce qui ne l'empêchera pas en revanche de briguer des fonctions non exécutives** », selon son entourage.

Ce départ surprise d'une dirigeante (certains n'ont pas manqué de souligner que c'est une femme qui a pris cette décision emblématique) a mis en lumière les difficultés que représente la conciliation entre une carrière professionnelle et le rôle d'aidant. Un équilibre parfois dur à trouver, dont ont bien conscience les Français, comme le montrent les résultats du sondage réalisé par Harris Interactive pour l'Observatoire Cetelem et Tilia, une start-up dédiée à l'accompagnement des aidants. 1 005 personnes ont été interrogées.

À écouter : [PODCAST. Plongée dans le quotidien d'une jeune aidante](#)

Concilier le rôle d'aidant et progression de carrière

Charge mentale et stress (40 %), fatigue physique (34 %) et coût financier (31 %) sont les trois principales difficultés vécues de façon générale par les aidants. Alors comment concilier cela avec un emploi ? Dans le domaine professionnel, c'est la progression dans leur carrière (81 %), le fait de pouvoir continuer à travailler (78 %) et faire accepter leur statut d'aidant (77 %) qui apparaissent comme les plus complexes.

Pour plus de 77 % des répondants de la population générale, il est d'ailleurs difficile en tant qu'aidant de faire accepter son statut et d'être efficace au travail... Sans nier les difficultés, les aidants actifs, qui sont directement confrontés au sujet, parviennent pourtant un peu mieux à voir comment être partout : 36 % d'entre eux estiment qu'il est facile de progresser dans sa carrière tout en étant aidant (contre 19 % pour l'ensemble de la population) et 43 % jugent qu'il est facile d'être efficace au travail en étant aidant (contre 23 % dans la population générale).

Des horaires plus flexibles

S'ils sont plus confiants dans leurs capacités à tout mener de front, les salariés concernés doivent toutefois faire face à des obstacles importants dans leur vie au travail. 58 % d'entre eux déclarent avoir déjà dû prendre un congé imprévu en raison de leur rôle d'aidant, 49 % ont dû aménager leurs horaires et 44 % poser des arrêts de travail.

Face à ces enjeux, 66 % considèrent ne pas être suffisamment accompagnés par les entreprises et 61 % ne pas l'être assez par l'État. De la part de leur employeur, ils attendent des horaires plus flexibles (41 %), une diminution de leur temps de travail (37 %) et des jours de congés supplémentaires (35 %). Recevoir des conseils personnalisés par des experts (27 %) ou des informations leur permettant de mieux accomplir leur rôle d'aidant (25 %) leur apparaît secondaire.

À lire aussi : [Sollicités au quotidien, ces jeunes aidants sont trop souvent invisibles](#)

Le congé de proche aidant encore méconnu

Autre enseignement de ce sondage : seuls 36 % de la population indiquent avoir déjà entendu parler du congé de proche aidant. **« Si cette proportion atteint 63 % chez les aidants actifs,**

principaux concernés, ceux-ci restent donc loin d'être parfaitement informés sur le sujet », note l'Observatoire Cetelem. La durée du congé proche aidant (tout comme le maintien éventuel d'une partie du salaire par l'employeur) varie en fonction des conventions collectives ou accords d'entreprise, mais il peut aller jusqu'à 1 an sur l'ensemble de la carrière du salarié. Si ce dernier n'est pas payé durant ce congé, il peut demander l'allocation journalière du proche aidant (AJPA). Son montant est de 58,59 € par journée et 29,30 € par demi-journée. Le salarié y aura droit au maximum 22 jours par mois.

[Social](#)[Seniors](#)[Société](#)[Économie](#)[Entreprises](#)[Droit du travail](#)[Actu](#)

Annonces Immobilières

Avec [ouestfrance-immo.com](https://www.ouestfrance-immo.com)

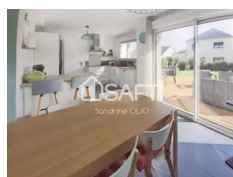


Vente maison

169 900 €

Le Mans

[Voir l'annonce](#)



Vente maison

284 000 €

Ranville

[Voir l'annonce](#)



Vente maison

175 000 €

La Flèche

[Voir l'annonce](#)

[Toutes les annonces Immo](#)

Services Ouest-France

Découvrez nos Newsletters

Les applis mobiles

Mon abonnement

Bons Plans

LaPlace

Obsèques

Évadez-vous avec les Séries d'été